

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil municipal, tenue le 9 janvier 2017, à 19h00, à l'Église paroissiale, 2261, chemin des Hauteurs, et à laquelle assistaient :

Monsieur le maire Bruno Laroche
Madame la conseillère Chantal Lachaine
Messieurs les conseillers Yves Dagenais, Donald Riendeau, Denis Lemay et Gilles Beauregard

Monsieur Bruno Allard, conseiller, est absent.

Madame Christiane Côté, directrice générale, assiste également à l'assemblée.

2017-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

**2017-01-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du
5 décembre et de l'assemblée spéciale du 12 décembre
2016**

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'adopter les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 décembre et de l'assemblée spéciale du 12 décembre 2016, tels que présentés.

ADOPTÉ

2017-01-03 Adoption des comptes du mois

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

D'accepter les paiements suivants :

Du chèque numéro 21686 au chèque numéro 21846, pour un total de 518 580.40 \$, du Compte général;

Du prélèvement numéro 2883 au prélèvement no. 2915, pour un total de 17 864.31 \$, du Compte général;

Aucun chèque n'a été fait sur le compte bancaire 54-112-02 - Fonds de parc et terrain de jeux.

ADOPTÉ

2017-01-04 Adhésion à Québec municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité adhère au service Internet de Québec Municipal

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite renouveler cet abonnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

De renouveler l'abonnement au service Internet de Québec Municipal pour l'année 2017, au coût de 750 \$, plus taxes, et d'imputer la dépense au 02 110 00 494.

ADOPTÉ

2017-01-05 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées à la présente séance.

2017-01-06 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2017

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité d'assumer 10 % du déficit des opérations de l'O.M.H.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Hippolyte fixant les dépenses à 82 770 \$ et le déficit à 41 414 \$, établissant la part de la Municipalité à 4 141 \$;

D'autoriser la directrice générale à émettre le chèque sur réception de l'acceptation dudit budget par la Société d'habitation du Québec, Direction de l'habitation sociale, et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 520 00 963.

ADOPTÉ

2017-01-07 Indexation des salaires des employés cadres et non syndiqués

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que les salaires des employés syndiqués sont majorés de 2 % par année pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à offrir la même indexation à ses employés cadres et non syndiqués;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'accorder une indexation des salaires des employés cadres et des employés non syndiqués de 2 % par année pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉ

2017-01-08 Prime de garde pour les employés cadres des Travaux publics

CONSIDÉRANT que le directeur et/ou le directeur-adjoint des Travaux publics assure un service de garde sur semaine et sur fin-de-semaine afin de répondre aux urgences en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer un tarif pour ce service;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

De fixer le tarif pour la garde de semaine à 20 \$ par jour et à 50 \$ par jour pour la garde de fin-de-semaine et par jour férié;

Que ces taux soient indexés à chaque année à compter de 2018 en fonction des taux de l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada (IPC), région de Montréal, établi pour l'année précédente, jusqu'à un maximum de 2 %.

ADOPTÉ

2017-01-09 Embauche d'une greffière

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour combler le poste de greffier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

De procéder à l'embauche de Madame Marie-Eve Huneau au poste de greffière de la Municipalité et que son entrée en fonction débute le 9 janvier 2017;

Que son embauche soit sujette à une période de probation de six (6) mois;

Que sa rémunération soit établie à 63 240 \$ à l'embauche, les autres conditions d'emploi étant prévues au contrat à intervenir entre Madame Huneau et la Municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire-suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

2017-01-10 Renouvellement du bail avec la Fabrique de Saint-Hippolyte

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hippolyte a conclu un bail avec la Fabrique de Saint-Hippolyte visant la location de l'église pour ses assemblées de conseil;

CONSIDÉRANT que le bail est échu depuis le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

De renouveler le bail avec la Fabrique de Saint-Hippolyte pour la somme de 200 \$ par mois, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ

2017-01-11 Avis de motion - Règlement 1140-17 relatif à la gestion des matières résiduelles

Je, Gilles Beauregard, donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, je présenterai ou ferai présenter le règlement 1140-17 relatif à la gestion des matières résiduelles et je demande que dispense de lecture soit faite.

3. - Rapport mensuel du service des Travaux publics

Le rapport mensuel du Service des travaux publics est déposé à la présente séance.

2017-01-12 Ajustement du contrat de déneigement #819-15 - Secteur sud

CONSIDÉRANT les nouvelles constructions de routes et leur conformité avec la réglementation sur la construction de rues en vigueur;

CONSIDÉRANT l'article 14 du cahier des charges générales du contrat 819-15 pour l'entretien des chemins en période d'hiver et les ajustements contractuels;

CONSIDÉRANT la politique d'entretien des routes, résolution 2010-09-352;

CONSIDÉRANT que nos professionnels attestent que les étapes de construction de routes, réalisées pour l'application de la résolution 2010-09-352, ont été effectuées en conformité avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

De procéder au déneigement des routes suivantes, en conformité avec l'article 14 du devis 819-15 :

-Rue des Sentiers	510 mètres
-Rue Annick phase 2	425 mètres
-Montée du Galet	225 mètres
-Rue Monette phase 2	200 mètres

D'ajuster la longueur de la section du chemin du Lac Écho, incluant le chemin du Croissant des Hauteurs, moins 200 mètres, pour une longueur réelle de 420 mètres.

D'imputer les dépenses relatives à l'entretien hivernal au poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉ

2017-01-13 Affectation d'une partie du surplus accumulé

CONSIDÉRANT les travaux projetés de remplacement des ponceaux à la décharge du lac des Chutes sur la 388e Avenue;

CONSIDÉRANT l'estimation produite par nos professionnels et l'adoption du règlement d'emprunt no. 1104-15 en août 2015, au montant de 115 300 \$;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, le montant des travaux et des honoraires professionnels s'élève à 140 000 \$;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux, nous devons combler l'écart de 24 500 \$;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à même le surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'affecter une somme de 24 500 \$ à même le surplus accumulé pour permettre la réalisation des travaux de remplacement des ponceaux du ruisseau situé sur la 388e Avenue, au lac des Chutes.

ADOPTÉ

4. - Rapport mensuel du service d'Urbanisme

Le rapport mensuel du service d'Urbanisme est déposé à la présente séance.

**2017-01-14 Demande de dérogation mineure 2016-0084 –
15, 94e avenue**

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite construire un garage détaché dans la cour latérale de son terrain;

CONSIDÉRANT que la distance à respecter par rapport à la ligne de terrain est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présence de l'installation septique rend impossible la construction du garage dans l'autre cour latérale;

CONSIDÉRANT que compte tenu de l'aménagement du terrain, la construction du garage est beaucoup plus pertinente dans la cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2016-09-90;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal Le Sentier, édition du 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-0084 affectant la propriété située au 15, 94e avenue qui consiste à autoriser, pour le garage projeté, un empiètement de 3,5 mètres dans la marge latérale gauche de 5 mètres.

ADOPTÉ

**2017-01-15 Demande de dérogation mineure 2016-0086 –
716, rue du Cap**

CONSIDÉRANT la présence d'une galerie grillagée dans la cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite transformer cette galerie en vestibule;

CONSIDÉRANT que le vestibule représente un agrandissement de la résidence, le projet n'est pas réalisable;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation était nécessaire car la résidence est située à 2,57 mètres de la ligne latérale alors que la marge prescrite est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de préjudice supplémentaire puisque la galerie occupe déjà cet espace;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2016-11-111;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal Le Sentier, édition du 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

De reporter à une prochaine assemblée la décision concernant la demande de dérogation mineure 2016-0086 affectant la propriété située au 716, rue du Cap qui consiste à autoriser, pour la résidence, un empiètement supplémentaire de 1,57 mètre et une occupation supplémentaire de 7 m² de la marge latérale gauche de 5 mètres.

ADOPTÉ

5. - Rapport mensuel du service d'Environnement

Le rapport mensuel du service d'Environnement est déposé à la présente séance.

2017-01-16 Programme de soutien technique en gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouveau service de collecte des matières organiques à compter du 1er mai 2017;

CONSIDÉRANT que la présence sur le terrain d'un agent de liaison favorise la sensibilisation et la participation des citoyens;

CONSIDÉRANT l'existence du programme de soutien technique en gestion des matières résiduelles qui offre un service d'accompagnement pour une saine gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité de Saint-Hippolyte envers le CRE Laurentides à offrir le service de soutien technique pendant 16 semaines au cours de la période estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'adhérer au programme de soutien technique en gestion des matières résiduelles du CRE Laurentides pour la période estivale 2017.

D'allouer un budget de 17 500 \$ plus taxes et d'imputer les dépenses au poste budgétaire 02-452-35-419.

ADOPTÉ

6. - Rapport mensuel du service

Le rapport mensuel du service de la culture, événements et bibliothèque est déposé à la présente séance.

2017-01-17 **Demande de permis d'alcool et d'alimentation -
Bibliothèque**

CONSIDÉRANT la tenue d'activités culturelles à l'occasion des Journées de la culture, vernissages lors d'expositions et dégustations de vin à la bibliothèque de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT qu'il y aura la présence de boissons alcoolisées et de nourriture sur le site pour chaque événement ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantal Lachaine
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

De mandater Mme Anne-Marie Braün, directrice du Service culture et bibliothèque, à faire les demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi qu'une demande de permis pour chaque événement auprès d'Agriculture, Pêcheries et Alimentation.

ADOPTÉ

7. - **Rapport mensuel du service des Loisirs / Sports et plein air**

Le rapport mensuel du service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire est déposé à la présente séance.

2017-01-18 **Entente avec les Centres d'activités physiques Rivière-
du-Nord (CAPRDN)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire optimiser et diversifier son offre loisirs en concluant une entente de partenariat avec les CAPRDN;

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à encourager l'activité physique et un mode vie actif auprès de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

De verser aux Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord la somme de 29 993\$ pour l'année 2017 en guise de participation financière permettant aux citoyens de Saint-Hippolyte de bénéficier du tarif « membre » pour toutes les activités des CAPRDN.

ADOPTÉ

2017-01-19 **Désignation d'un représentant au sein du Conseil
d'administration des Centres d'activités physiques
Rivière-du-Nord (CAPRDN)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hippolyte désire être représentée au sein du Conseil d'administration des CAPRDN;

CONSIDÉRANT que selon l'entente avec les CAPRDN, un représentant non-élu de notre Municipalité doit siéger au sein de ce conseil d'administration ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

De mandater Monsieur Louis Croteau, directeur du Service des loisirs, plein air et vie communautaire, à siéger au Conseil d'administration des CAPRDN.

ADOPTÉ

2017-01-20 Avis de motion - Règlement 1136-16-1 modifiant le règlement 1136-16 permettant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Je, Yves Dagenais, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée, je présenterai ou ferai présenter un règlement modifiant le règlement numéro 1136-16 permettant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux, afin d'ajouter une portion de route à la liste déjà autorisée.

8. - Rapport mensuel du service de Protection incendie

Le rapport mensuel du service de Protection incendie est déposé à la présente séance.

2017-01-21 Équipement à détruire ou recycler

CONSIDÉRANT que le service de Sécurité incendie dispose de matériel qui ne respecte plus les normes;

CONSIDÉRANT que le service de Sécurité incendie désire s'en départir;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Gilles Beauregard
Et unanimement résolu

D'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie, M. Stephen Canestrari, à se départir de l'équipement mentionné ici-bas:

Item	Nombre	Modèle	Série
Cylindre d'air	1	SCOTT	WK571373
Cylindre d'air	1	SCOTT	WK572869
Cylindre d'air	1	SCOTT	WK571868
Cylindre d'air	1	SCOTT	WK572857
Cylindre d'air	1	SCOTT	WK571218
Casque	1	CAIRNS	1001016.

ADOPTÉ

2017-01-22

Reconduction du contrat du Capitaine à la prévention

CONSIDÉRANT que nous désirons reconduire le contrat de M. Alain Perreault à titre de capitaine à la prévention;

CONSIDÉRANT qu'il sera utilisé pour des mandats spéciaux seulement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

D'autoriser le directeur du service de Sécurité incendie, M. Stephen Canestrari, à procéder à la reconduction du contrat de M. Alain Perreault au poste de capitaine de la prévention pour une période de 12 mois au taux horaire de 25 \$ de l'heure pour un maximum de 2 300 \$ pour cette période.

D'autoriser la directrice générale, Mme Christiane Côté, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte, les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2017-01-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

De lever l'assemblée

ADOPTÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 9 janvier 2017.

Christiane Côté, directrice générale